

# Le rythme de développement de l'éolien et du solaire en question

— La feuille de route énergétique de la France d'ici à 2035 va être examinée au Parlement, mais sans vote.

— Le débat continue de déchaîner les passions sur le rythme de développement des renouvelables, alors que les besoins en électricité marquent le pas.

Finalement, il y aura bien un débat sur la trajectoire énergétique de la France pour les dix prochaines années. Il se tiendra à l'Assemblée nationale lundi 28 avril, et au Sénat le 6 mai, mais ne sera pas suivi d'un vote, jugé trop risqué. Car la discussion risque de tourner autour d'une seule question : faut-il, comme le réclame le Rassemblement national, mais aussi une grande partie de la droite et du centre, mettre un frein à l'éolien et au solaire ? Cette feuille de route prendra donc la forme d'un décret, qui devrait être publié « d'ici à l'été », selon le gouvernement.

Les grandes lignes du texte sont connues. En discussion depuis l'automne 2023, la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) a été bâtie à partir de l'objectif européen « Fit for 55 », qui prévoit une réduction de 55 % des gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Pour la France, cela revient à faire tomber à 43 % la part des fossiles dans la consommation finale d'énergie d'ici à cinq ans contre 60 % en 2023. En 2035, ce serait même 30 %.

Pour y parvenir, « la seule solution est de développer très vite les renouvelables », souligne Carine Sebi, professeure à l'école de management de Grenoble. Car les nouveaux réacteurs nucléaires prévus n'entreront pas en service avant 2038, au mieux. D'ici à 2035, la PPE prévoit ainsi de quadrupler la production solaire et de multiplier par 3,3 celle de l'éolien, grâce notamment aux parcs en mer.

Irréalistes, estiment ses détracteurs. Mi-mars, 160 sénateurs de la droite et du centre ont ainsi adressé un courrier au premier ministre, François Bayrou, pour lui demander de remettre le sujet à plat, en plaidant pour une révision par deux de ces objectifs. « La PPE a été écrite sans la moindre étude d'impact. Ce n'est qu'un empilement de solutions de production non pilotables répondant à la pression des différentes filières », estime le sénateur centriste Vincent Delahaye, à l'origine de la missive avec son collègue Stéphane Piednoir. Il faut



Construction du parc éolien en mer de Fécamp (Seine-Maritime), en février 2022. Sameer Al-Doumy/AFP

revenir à plus de raison et moins d'idéologie.»

Selon lui, la facture pourrait avoisiner les 300 milliards d'euros sur quinze ans, en cumulant les 200 milliards prévus par RTE et Enedis pour renouveler le réseau et réaliser les nouveaux raccordements (dont une quarantaine de milliards d'euros pour l'éolien en mer) et la centaine de milliards versée sous forme de subventions aux renouvelables. L'argument pourrait faire mouche, alors que le gouvernement, à la recherche d'économies, a déjà commencé à réduire les aides.

Car si l'on suit la trajectoire de la PPE, la production électrique issue du solaire et de l'éolien augmenterait de 200 TWh d'ici à 2035, auquel il faut ajouter les 40 TWh supplémentaires de nucléaire annoncés par EDF, grâce à l'optimisation du parc. Au total, elle avoisinerait 700 TWh. Reste à voir si la consommation sera au rendez-vous pour absorber tous ces

**« Plutôt que d'opposer le nucléaire et les renouvelables, le débat doit se focaliser sur l'électrification des usages. »**

électrons, alors qu'elle est inférieure à son niveau de 2019. C'est aujourd'hui la principale interrogation. En 2024, la France a produit 536 TWh, mais n'a eu l'utilité que de 450 TWh. La différence a été exportée, notamment vers l'Allemagne qui a besoin de compenser l'intermittence de ses renouvelables. Dans son hypothèse la plus optimiste, RTE estime que la consommation atteindrait 640 TWh en 2035.

## Une proposition de loi en juin pour relancer le nucléaire

**Le gouvernement a annoncé que la proposition de loi adoptée au Sénat en octobre 2024, qui établit sa propre feuille de route énergétique, sera examinée par les députés « la deuxième quinzaine de juin », ce qui ajoute encore un peu plus à la confusion sur les objectifs à atteindre. Le texte se montre en effet très flou quant au déploiement du solaire et de l'éolien. Il acte en revanche une relance importante du nucléaire, en visant une production de 27 gigawatts supplémentaires d'ici 2050, avec une vingtaine d'EPR 2 ainsi qu'une quinzaine de petits réacteurs.**

« La France a déjà aujourd'hui trop d'électricité décarbonée, la demande ne progresse plus et les prévisions d'augmentation sont surestimées, afin de justifier de nouvelles installations. Résultat, on risque de se retrouver avec un parc nucléaire et un parc de renouvelables que l'on sera obligé d'arrêter une partie de la journée. C'est déjà le cas pour les réacteurs et cela commence à l'être pour les énergies renouvelables, qui sont malgré tout rémunérées, même si elles ne produisent pas », souligne Stéphane Piednoir. Lors du dernier week-end de Pâques, 12 GW de nucléaires, 4 GW de solaire et 4 GW d'éolien ont ainsi été « débranchés ».

« Plutôt que d'opposer le nucléaire et les renouvelables, le débat doit se focaliser sur l'électrification des usages, qui est la seule solution pour sortir des fossiles », plaide de son côté Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Avec une vingtaine de fédérations professionnelles, il vient de lancer un appel en ce sens en rappelant que l'importation d'énergies fossiles coûte chaque année « plus de 65 milliards d'euros ». Les idées ne manquent pas, bien que le gros de la bataille passe par la réindustrialisation du pays, seule à même d'amplifier réellement les besoins. Pour Maxence Cordiez, expert énergie à l'Institut Montaigne, « on peut aussi encourager l'électrification par une refonte en profondeur du système des heures creuses, qui doit être beaucoup plus incitatif ». Jean-Claude Bourbon

## essentiel

### Budget — Un tiers des agences et opérateurs de l'État remaniés d'ici à décembre

La ministre des comptes publics Amélie de Montchalin a annoncé dimanche 27 avril que « d'ici à la fin de l'année », « un tiers des agences et des opérateurs » de l'État « qui ne sont pas des universités » allaient être « fusionnés ou supprimés ». « C'est 2 à 3 milliards d'économies à la clé », a-t-elle indiqué sur CNews/Europe 1. La ministre fera des annonces concrètes « à la mi-mai », assurant que cela se produira « sans casse sociale », via notamment les départs à la retraite.

### Social

### Une proposition de loi pour que les boulangeries ouvrent le 1<sup>er</sup> mai

Les sénateurs centristes ont déposé une proposition de loi pour permettre aux établissements déjà autorisés à ouvrir le dimanche de pouvoir le faire le 1<sup>er</sup> mai, visant notamment les boulangers et fleuristes. Le texte propose que puissent travailler ce jour-là les salariés des établissements et services « dont le fonctionnement ou l'ouverture est rendu nécessaire par les contraintes de la production, de l'activité ou les besoins du public ». Le gouvernement soutient cette initiative, sur fond de polémique. Cinq boulangers de Vendée ont été relaxés le 25 avril par le tribunal de police de La Roche-sur-Yon, après avoir été contrôlés par l'inspection du travail le 1<sup>er</sup> mai 2024.

[sur-la-croix.com](https://www.sur-la-croix.com)  
Un article détaillé

### Justice — France Travail condamné pour « faute inexcusable » après le meurtre d'une conseillère

France Travail a été condamné pour « faute inexcusable » par la cour d'appel de Grenoble après le meurtre de son employée Patricia Pasquion en 2021, dans son bureau à Valence. L'établissement public, anciennement Pôle emploi, « n'a pas pris les mesures nécessaires à prévenir un risque d'agression (...) dont il avait ou aurait dû avoir conscience », a motivé la cour. Le meurtrier, Gabriel Fortin, purge une peine de perpétuité pour trois assassinats.

[sur-la-croix.com](https://www.sur-la-croix.com)

— Comment la production d'obus doit sauver la Fonderie de Bretagne